



PRÉFET DE LA SOMME
PREFECTURE DE LA SOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de CHAULNES

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 10 février 2017, il sera procédé du 6 mars 2017 au 5 avril 2017 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande présentée par la société SOGIDEF, dont le siège social est situé 4 rue du Stade, 80800 DAOURS, en vue de procéder à la construction de deux nouvelles cellules de stockage et d'étendre les catégories de produits susceptibles d'être entreposés au sein de l'entrepôt situé sur le territoire de la commune de CHAULNES, zone industrielle. Les informations relatives à cette procédure peuvent être demandées à la préfecture de la Somme (Direction des affaires juridiques et de l'administration locale - bureau de l'administration générale et de l'utilité publique).

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de CHAULNES ainsi que dans les communes de CHILLY, HALLU, HYPERCOURT, LIHONS, PUNCHY et PUZEAUX incluses dans son rayon d'affichage, et sur le site de la préfecture : ([www.somme.gouv.fr / politiques publiques / environnement / rubrique installations classées pour la protection de l'environnement](http://www.somme.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/rubrique-installations-classées-pour-la-protection-de-l'environnement)).

Pendant cette période, les pièces du dossier (dont l'étude d'impact, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, réalisées dans les conditions prévues par les articles R 122-1 à R 122-14 du Code de l'environnement) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de CHAULNES afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à l'exception des jours fériés et chômés.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Somme et accessible depuis un poste informatique 51 rue de la République, aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'administration générale et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Montdidier et Péronne, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Monsieur Didier BERNEAUX, conseiller indépendant en affaire de gestion, qui assure les fonctions de commissaire-enquêteur, siégera à la mairie de CHAULNES :

Lundi 6 mars 2017 de 14 H à 17 H, samedi 18 mars 2017 de 9 H à 12 H, jeudi 23 mars 2017 de 14 H à 17 H, vendredi 31 mars 2017 de 16 H à 19 H, mercredi 5 avril 2017 de 14 H à 17 H.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de CHAULNES, ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur et seront annexées au dit registre. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête) et seront publiées dans les meilleurs délais sur le site Internet de la préfecture de la Somme.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions émis par le commissaire-enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur en s'adressant à la préfecture de la Somme (Direction des affaires juridiques et de l'administration locale, bureau de l'administration générale et de l'utilité publique) ou à la mairie de CHAULNES.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle sera prise par arrêté du préfet de la Somme.

Amiens, le 10 février 2017
Pour le Préfet et par délégation,
l'attachée, cheffe de bureau,

Brigitte LEGRAND